

Membres :	16
En exercice :	16
Présents	11
Absents	05
Procurations	04
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf et le 06 décembre à 19h Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M.BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2019

Sous la Présidence de M. BERGER Charles.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, PEYSSON Christie, MARCHANT Nathalie, MM. BERNEL Denis, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, VUILLEROD René.

Excusés : GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, JACOB René Christian, SPELLANI Clément

Absent : CODEX Joël,

M RIERA Michel Charles a été élu Secrétaire de Séance.



Objet: ACQUISITION DE MATERIEL DE DESHERBAGE

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune à la « charte régionale d'entretien des espaces publics : objectif zéro pesticide dans les villes et villages »,

Rappelle la délibération D2016-04.02 du 14 avril 2016 et la convention signée, relatives à l'adhésion au groupement de commande constitué par la communauté de communes Bugey Sud pour l'acquisition de matériels d'entretien et de désherbage des espaces publics en vue d'atteindre l'objectif du « zéro pesticide »,

Considérant la commande de matériel effectuée par la commune : voir détail indiqué dans le tableau joint.

Considérant la délibération numéro D-2019-133 de la communauté de communes Bugey Sud relative à la cession financière du matériel acquis pour les communes,

Considérant la valeur résiduelle correspondant au montant dû par la commune qui s'élève à 1130.64 €, déduction faite des subventions obtenues et du FCTVA,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le montant à verser à la CC Bugey Sud,
- **Dit** que ce montant est inscrit au budget de la commune,
- **S'ENGAGE** à ne pas demander la récupération du FCTVA sur le matériel qui sera intégré dans l'actif immobilisé de la commune.
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document nécessaire et à émettre le mandat correspondant à réception du titre de recette de la CC Bugey Sud.

Le Maire,
BERGER Charles